
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014

Résolution: CA14 22 0352

Motion pour l'implantation d'un SLR sur le pont de remplacement du pont Champlain

Considérant que l'analyse coûts-bénéfices contenue dans le rapport de la firme AECOM, commandée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), conclut que le système léger sur rail (SLR) serait le choix le plus judicieux en termes d'efficacité et de coût à long terme;

Considérant que les 1200 passages d'autobus actuels, qui traversent Griffintown et Ville-Marie en provenance de la Rive-Sud, démontrent que ce mode de transport en milieu urbain dense a atteint ses limites et crée des nuisances à la qualité de vie de milliers de résidents tout en hypothéquant le redéveloppement du centre-ville, du Havre et des futures zones d'emplois;

Considérant que le SLR permettra de relier la rive-sud en plus de nouveaux secteurs montréalais, dont L'Île-des-Sœurs et Griffintown, à l'ensemble du réseau de transport collectif existant, selon les principes de «Transit-Oriented Development» promus dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Considérant qu'il y a non seulement unanimité chez les maires et mairesses de la région de Montréal depuis 20 ans autour du SLR, mais que cette même unanimité règne chez tous les partis de l'Assemblée nationale comme en fait foi la résolution adoptée le 27 novembre 2013;

Considérant que l'implantation du SLR contribuera à l'électrification des transports, une action incontournable pour contrer le réchauffement climatique, diminuant ainsi notre dépendance aux hydrocarbures;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest réitère son appui à l'implantation d'un SLR sur le pont de remplacement du pont Champlain;

Qu'il demande aux élus de la CMM de faire adopter par leur conseil respectif une résolution d'appui au SLR;

Qu'il invite la population à signer la pétition sur le site internet de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de prendre position en faveur d'un SLR comme mode de transport collectif sur le pont de remplacement du pont Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ